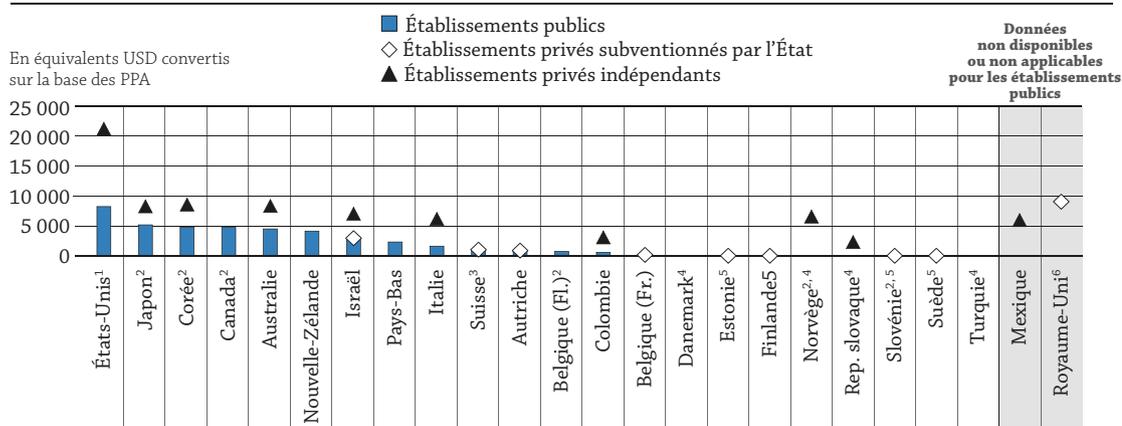


COMBIEN LES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE PAIENT-ILS ET QUELLES AIDES PUBLIQUES REÇOIVENT-ILS ?

- Les établissements privés indépendants facturent des frais de scolarité annuels plus élevés que les établissements publics en licence (ou formation équivalente) dans tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Dans certains pays, en 2013/14, les frais de scolarité demandés par les établissements privés indépendants représentaient plus du double de ceux pratiqués dans les établissements publics.
- Dans l'ensemble, les pays où les frais de scolarité sont peu élevés n'affichent pas un meilleur taux d'accès à l'enseignement tertiaire que les pays où ils sont plus élevés. Les taux de premier accès des ressortissants nationaux à l'enseignement tertiaire sont supérieurs à 70 % en Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande et en Slovénie, mais les frais de scolarité sont nuls au Danemark et en Slovénie, alors qu'ils sont supérieurs à 4 000 USD dans les établissements publics en Australie et en Nouvelle-Zélande.
- Les pays où les étudiants en licence, master et doctorat (ou formations équivalentes) sont nombreux à bénéficier d'un prêt public tendent à être ceux où le montant annuel moyen des prêts est le plus élevé par étudiant (en moyenne plus de 4 000 USD par étudiant en 2013/14, ou année académique la plus proche, dans tous les pays où la majorité des étudiants bénéficient d'un prêt public.

Graphique B5.1. Frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement publics et privés au niveau licence ou équivalent (2013/14)
Frais de scolarité annuels moyens demandés aux étudiants ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, année académique 2013/14



Remarque : Ce graphique ne tient pas compte des bourses, allocations ou prêts qui couvrent en tout ou partie les frais de scolarité. Les montants des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants correspondants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

- Année de référence : 2011/12 pour les frais de scolarité.
- Année de référence : 2014/15 pour les frais de scolarité (2014 en Corée).
- Année budgétaire de référence : 2013 et année académique de référence : 2012/13.
- Les établissements d'enseignement publics ne demandent aucun frais de scolarité.
- Les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État ne demandent aucun frais de scolarité.
- Les données concernent uniquement l'Angleterre.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant des frais de scolarité demandés par les établissements publics, à l'exception du Mexique et du Royaume-Uni qui ne disposent pas de données sur les établissements d'enseignement publics et sont donc présentés séparément (par ordre alphabétique).

Source : OCDE. Tableau B5.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933397984>

Contexte

Les pays membres ou partenaires de l'OCDE n'ont pas la même approche pour répartir le coût de l'enseignement tertiaire entre les pouvoirs publics, les étudiants et leur famille, et d'autres entités privées, ainsi que pour apporter un soutien financier aux étudiants.

Tous les pays veulent que les étudiants aient les moyens de faire des études tertiaires, mais certains préfèrent investir le budget consacré à la réalisation de cet objectif dans la réduction des frais de scolarité, et d'autres, dans le financement de bourses et de prêts d'études destinés à couvrir les frais de scolarité et/ou de subsistance.

Les frais de scolarité comblent l'écart entre les dépenses des établissements d'enseignement tertiaire et les dotations qu'ils reçoivent de sources autres que leurs étudiants et leur famille. De nombreux facteurs influent sur leurs coûts : le salaire des enseignants et des chercheurs (en particulier dans les établissements qui rivalisent pour attirer les meilleurs éléments sur un marché universitaire mondial) ; l'essor de l'enseignement en ligne et l'augmentation de l'offre de services autres que de services d'enseignement (insertion professionnelle, relations avec les entreprises, etc.) ; les investissements en faveur de l'internationalisation ; et le volume et la nature des recherches entreprises par le corps enseignant. Les établissements d'enseignement tertiaire financent en partie leurs coûts par leurs ressources internes (fondations) et par des fonds de sources privées autres que les étudiants et leur famille (voir l'indicateur B3). Le reste des coûts est couvert par les frais de scolarité versés par les étudiants ou par les fonds reçus des pouvoirs publics.

Dans l'enseignement tertiaire, les politiques relatives aux frais de scolarité peuvent donc influencer non seulement sur les frais de scolarité à charge des étudiants, mais aussi sur les budgets des établissements. Certains pays préfèrent laisser ces établissements facturer des frais de scolarité plus élevés tout en accordant un soutien financier aux étudiants, en particulier par le biais de bourses ou de prêts d'études. Les prêts d'études sont souvent accessibles aux étudiants à de meilleures conditions que celles du marché, en général à des taux d'intérêt moins élevés et/ou à des conditions plus favorables de report ou d'effacement de la dette.

Les gouvernements peuvent utiliser les aides publiques aux étudiants et à leur famille pour encourager les jeunes à faire des études tout en finançant indirectement les établissements d'enseignement tertiaire. Le financement des établissements d'enseignement par l'intermédiaire des étudiants peut aussi avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements et de les amener à être plus attentifs aux besoins des étudiants. Le soutien aux étudiants revêt de multiples formes : aides octroyées selon des critères de ressources, allocations familiales versées à tous les étudiants, allègements fiscaux accordés aux étudiants ou à leurs parents, et autres transferts aux ménages. Les compromis entre les différentes formes de financement de l'enseignement tertiaire ont fait l'objet de nombreux examens dans la littérature, selon différentes perspectives (voir par exemple Barr, 2004 ; Borck et Wimbersky, 2014). Les gouvernements s'efforcent de trouver le juste équilibre entre ces différentes formes de subvention, en particulier en temps de crise financière. Les aides accordées sans conditions particulières, comme les allègements fiscaux ou les allocations familiales, sont moins susceptibles d'aider les jeunes de condition modeste à poursuivre des études que les aides octroyées selon des critères de ressources, car elles ne ciblent pas spécifiquement les individus à bas revenus. Elles peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités financières entre les ménages avec ou sans enfants scolarisés.

■ Autres faits marquants

- La différence de frais de scolarité annuels moyens entre les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État est minime en licence (ou formation équivalente) dans tous les pays dont les données sont disponibles.
- En moyenne, les frais de scolarité annuels demandés aux étudiants étrangers sont supérieurs de plus de 10 000 USD à ceux facturés aux ressortissants nationaux en Australie, au Canada, au Danemark, en Estonie, en Nouvelle-Zélande et en Suède, et y sont supérieurs de 8 000 USD environ aux États-Unis.
- Les gouvernements utilisent diverses stratégies pour réduire la charge financière des étudiants, en appliquant par exemple des taux d'intérêt réduits et, parfois, des taux variables avant et après la fin des études.
- Parmi les pays dont les données sont disponibles, le pourcentage d'étudiants ayant bénéficié d'une remise ou d'un effacement de leur dette va de moins de 2 % à 10 %.

■ Tendances

Entre 2010 et 2014, 10 des 25 pays dont les données sont disponibles ont réformé le niveau des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire. Dans sept de ces dix pays, les réformes des systèmes de frais de scolarité sont allées de pair avec une modification du niveau des aides publiques aux étudiants. Le Royaume-Uni a par exemple fortement augmenté le plafond des frais de scolarité que les établissements peuvent demander et le montant des prêts d'études que les étudiants peuvent contracter. La Hongrie a réduit le nombre de places entièrement financées dans les établissements d'enseignement tertiaire, augmenté le nombre d'étudiants bénéficiant d'un soutien partiel et instauré un nouveau système de prêts d'études (voir le tableau B5.2).

Durant la décennie 2004/05-2014/15, le nombre d'étudiants en licence, master ou doctorat (ou formations équivalentes) bénéficiaires d'un prêt d'études a augmenté dans 11 des 16 pays dont les données sont disponibles. Durant cette période, le nombre d'étudiants bénéficiant d'un prêt d'études a triplé en Colombie, et plus que quintuplé au Brésil et en Italie. Au Brésil, près de 2 millions d'étudiants avaient un prêt d'études en 2014/15. Des augmentations importantes en valeur relative ont aussi été enregistrées en Australie, au Japon, aux Pays-Bas et en Turquie. Ces évolutions confirment la tendance à long terme d'un plus grand partage des coûts de l'enseignement tertiaire entre les pouvoirs publics et les autres parties prenantes, notamment les étudiants et leurs familles (Sanyal et Johnstone, 2011). Toutefois, le nombre d'étudiants bénéficiaires d'un prêt d'études a diminué de moitié environ en République slovaque, de deux tiers en Hongrie et de quatre cinquièmes en Estonie (voir le tableau B5.4).

Analyse

B5

Les frais de scolarité et l'accès à l'enseignement tertiaire

Le niveau des frais de scolarité pratiqués par les établissements d'enseignement tertiaire compte parmi les sujets les plus controversés dans les débats sur l'éducation qui animent tant la société civile que les responsables politiques, dans un contexte de réformes dans de nombreux pays ces dernières années (voir le tableau B5.2).

Les gouvernements nationaux et les exécutifs locaux peuvent influencer sur les frais de scolarité soit en régulant le secteur de l'enseignement tertiaire (par exemple en interdisant les frais de scolarité ou en les plafonnant), soit en subventionnant les établissements d'enseignement tertiaire, soit en combinant ces deux orientations. Les gouvernements peuvent réduire le niveau des frais de scolarité pour doper l'accès à l'enseignement tertiaire ou combler les différences d'accès à ce niveau d'enseignement entre différents groupes de la société et, en fin de compte, accroître le degré d'équité du système d'enseignement tertiaire. En fait, le niveau des frais de scolarité n'est qu'un levier parmi tant d'autres que les gouvernements peuvent actionner pour atteindre ces objectifs. Les différentes combinaisons des frais de scolarité et des autres leviers, en particulier le soutien financier aux étudiants, peuvent avoir une forte incidence sur l'accès à l'enseignement tertiaire et l'équité de ce niveau d'enseignement.

De plus, même sans tenir compte des modes d'interactions entre le niveau des frais de scolarité et d'autres formes de soutien aux étudiants, on ne peut déterminer directement dans quelle mesure le niveau des frais de scolarité est associé à l'accès et à l'équité. Pour les gouvernements, tout l'enjeu est de concilier la nécessité de doter les établissements d'un budget suffisant au travers des frais de scolarité et l'impératif de donner à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de faire des études à un coût abordable.

D'un côté, des frais de scolarité plus élevés présentent l'avantage d'augmenter les budgets à la disposition des établissements, de les aider dans les efforts qu'ils consentent pour maintenir la qualité des formations et en concevoir de nouvelles, et de leur permettre d'absorber l'accroissement de leurs effectifs. Ces ressources supplémentaires semblent particulièrement importantes au vu de l'expansion massive de l'enseignement tertiaire dans tous les pays de l'OCDE ces dernières décennies et de l'austérité budgétaire à laquelle les gouvernements sont contraints à cause de la crise économique prolongée dans de nombreux pays.

De l'autre, des frais de scolarité moins élevés peuvent contribuer à promouvoir l'accès à l'enseignement tertiaire, en particulier pour les étudiants de condition modeste, en l'absence d'un système généreux d'aides publiques qui leur permet de financer le coût de leurs études, que ce soit pendant ou après leur formation. De plus, des frais de scolarité moins élevés peuvent encourager des étudiants à choisir des domaines d'études où les formations sont longues, mais dont les débouchés sur le marché du travail sont incertains.

À la lumière de ces arguments, il n'est pas surprenant de constater que les pays où le niveau des frais de scolarité est peu élevé pour les ressortissants nationaux ne semblent par se distinguer par un meilleur accès à l'enseignement tertiaire que d'autres pays. Dans le graphique B5.2, la moyenne annuelle des frais de scolarité pratiqués par les établissements publics en licence (ou formation équivalente) est comparée (en ordonnée) aux taux de premier accès à l'enseignement tertiaire dans les 17 pays dont les données sont disponibles. Le taux de premier accès à l'enseignement tertiaire peut être interprété comme le pourcentage de jeunes adultes qui entameront une formation tertiaire au cours de leur vie (voir l'indicateur C3). Sur les quatre pays dont le taux de premier accès à l'enseignement tertiaire est supérieur à 70 %, deux (l'Australie et la Nouvelle-Zélande) pratiquent des frais de scolarité supérieurs à 4 000 USD (qui comptent parmi les plus élevés des pays à l'étude) et deux autres (le Danemark et la Slovaquie) n'en demandent pas à leurs ressortissants nationaux et aux étudiants originaires de l'Espace économique européen (EEE). C'est au Royaume-Uni que le niveau des frais de scolarité est le plus élevé, mais le taux de premier accès y est proche de la ligne médiane. En Autriche, où le niveau des frais de scolarité se confond avec la ligne médiane, le taux de premier accès est presque le moins élevé (seul celui de l'Italie est moindre).

Différenciation des frais de scolarité entre les établissements, les formations et les niveaux de l'enseignement tertiaire

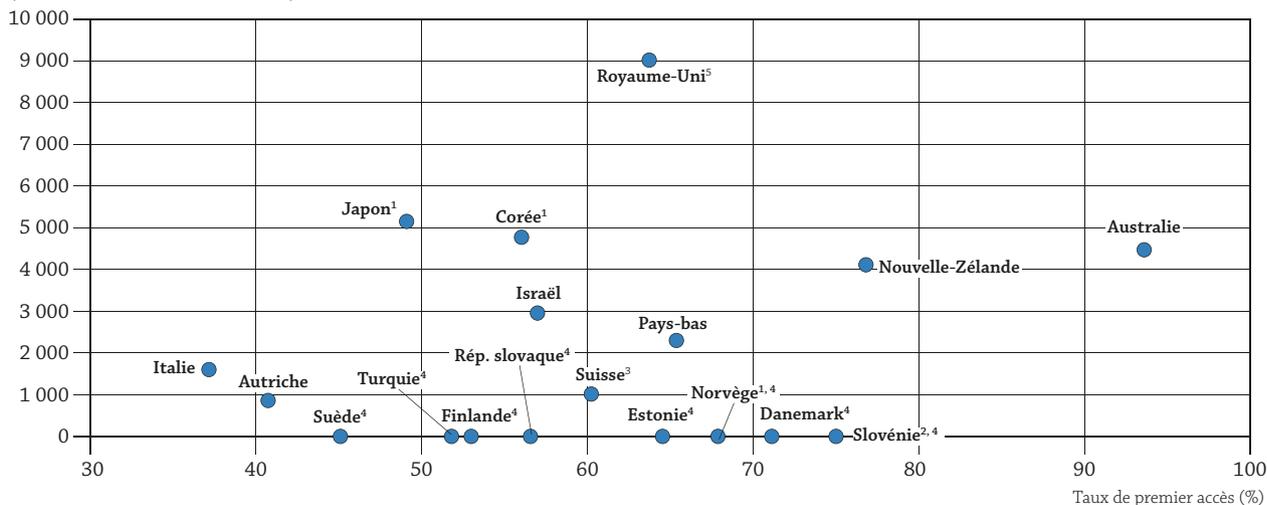
La nécessité de disposer des moyens financiers requis et l'objectif de garantir à tous l'accès à une éducation de qualité expliquent pourquoi les frais de scolarité varient entre les établissements et les niveaux d'enseignement. Souvent, les établissements privés indépendants sont moins affectés par les règles édictées par le gouvernement et dépendent moins de son financement que les établissements publics. Dans certains cas, la concurrence d'autres établissements les pousse à proposer les meilleurs services possibles aux étudiants. C'est pourquoi ils facturent des frais de scolarité annuels moyens plus élevés que les établissements publics en licence (ou formation équivalente) dans tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles (voir le graphique B5.1 et le tableau B5.1).

La différence de frais de scolarité entre les établissements publics et privés tend à être très marquée dans tous les pays dont les données sont disponibles. Aux États-Unis, les établissements privés indépendants facturent en moyenne des frais de scolarité de 21 189 USD par an en licence (ou formation équivalente), soit plus de deux fois et demie ceux pratiqués dans les établissements publics (8 202 USD). En Corée et au Japon, les frais de scolarité annuels à ce niveau d'enseignement sont en moyenne supérieurs à 8 000 USD dans les établissements privés, mais plus proches de 5 000 USD dans les établissements publics. Les frais de scolarité sont environ cinq fois plus élevés dans les établissements privés que dans les établissements publics en Colombie, quatre fois plus élevés en Italie, et environ deux fois plus élevés en Australie et en Israël. Dans les établissements privés indépendants, les frais de scolarité annuels en licence (ou formation équivalente) s'élèvent en moyenne à 6 552 USD en Norvège et à 2 300 USD en République slovaque, mais sont nuls dans les établissements publics de ces deux pays.

Graphique B5.2. Frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement publics et taux de premier accès au niveau licence ou équivalent (2013/14)

*Ordonnées : frais de scolarité annuels moyens demandés aux étudiants ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, année académique 2013/14 ;
abscisses : somme des taux d'accès à chaque âge à une formation de niveau licence ou équivalent*

Frais de scolarité annuels moyens demandés
par les établissements d'enseignement publics
(en USD convertis sur la base des PPA)



Remarque : Les données concernant les taux de premier accès incluent les étudiants en mobilité internationale. Pour certains pays présentant un pourcentage élevé d'étudiants en mobilité internationale, tels que l'Australie, l'Autriche et la Nouvelle-Zélande, cela implique que les taux d'accès présentés dans ce graphique sont sensiblement supérieurs au taux de premier accès des étudiants ressortissants nationaux (voir l'indicateur C3). Les montants des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants correspondants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

1. Année de référence : 2014/15 pour les frais de scolarité (2014 en Corée).

2. Année de référence : 2011/12 pour les frais de scolarité.

3. Année budgétaire de référence : 2013 et année académique de référence : 2012/13.

4. Les établissements d'enseignement publics ne demandent aucun frais de scolarité.

5. Les données concernant les frais de scolarité se rapportent aux établissements privés subventionnés par l'État et non aux établissements publics, pour l'Angleterre uniquement.

Source : OCDE. Tableaux B5.1 et C3.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933397997>

Par contraste, la différence de frais de scolarité annuels moyens entre les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État est minime en licence (ou formation équivalente) dans tous les pays dont les données sont disponibles. Aucun de ces deux types d'établissement ne facture de frais de scolarité en Estonie, en Finlande, en Slovaquie et en Suède, et ces deux types d'établissement facturent des frais de scolarité moyens d'un montant très similaire en Autriche, en Belgique (Communautés flamande et française), en Israël et en Suisse.

Les différences de dépenses par étudiant au titre de l'enseignement tertiaire entre les formations de cycle court, d'une part, et les licences et les masters (ou formations équivalentes), d'autre part (voir l'indicateur B1), comptent vraisemblablement parmi les raisons qui expliquent pourquoi les frais de scolarité sont moins élevés dans plusieurs pays. Par exemple, la différence de frais de scolarité annuels moyens entre une formation tertiaire de cycle court et une licence (ou formation équivalente) est de l'ordre de 6 000 USD aux États-Unis, mais de 2 000 USD en Corée et de 1 400 USD au Japon. En Belgique (Communauté française), les frais de scolarité sont nuls en formation tertiaire de cycle court, mais modérés en licence et en master (ou formations équivalentes). En Colombie, les frais de scolarité annuels s'élèvent en moyenne à 553 USD en formation tertiaire de cycle court dans les établissements publics ; ils sont similaires à ceux pratiqués en licence (ou formation équivalente), mais inférieurs à ceux pratiqués en master (ou formation équivalente). Les frais de scolarité moyens ne sont nulle part plus élevés en formation tertiaire de cycle court qu'aux niveaux supérieurs d'enseignement parmi les pays dont les données sont disponibles ; toutefois, ils sont identiques au Pays-Bas ainsi que dans les pays où ils sont nuls (le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Slovénie, la Suède et la Turquie).

Frais de scolarité à charge des ressortissants étrangers

Les politiques nationales en matière de frais de scolarité et d'aides financières aux étudiants visent généralement tous les étudiants scolarisés dans les établissements du pays. Elles tiennent également compte des individus qui ne sont pas ressortissants du pays où ils font leurs études (c'est-à-dire les étudiants étrangers ou en mobilité internationale, tels qu'ils sont définis dans l'indicateur C4). Les différences de frais de scolarité et d'aides financières entre les ressortissants nationaux et les ressortissants étrangers peuvent avoir un impact sur les flux d'étudiants étrangers ou en mobilité internationale, comme d'autres facteurs, par exemple, le soutien public accordé à ces derniers par le pays dont ils sont originaires. Ces différences peuvent encourager les étudiants à se rendre dans certains pays ou les en dissuader (voir l'indicateur C4), en particulier dans un contexte où un nombre croissant de pays de l'OCDE leur imposent des frais de scolarité plus élevés.

Dans la majorité des pays dont les données sont disponibles (soit dans 20 pays sur 38), les frais de scolarité moyens facturés par les établissements d'enseignement publics peuvent varier entre les étudiants qui suivent la même formation selon qu'ils sont des ressortissants nationaux ou étrangers (voir le tableau B5.3). Toutefois, dans les pays membres de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE), les frais de scolarité sont les mêmes pour les ressortissants nationaux et les ressortissants d'un autre pays membre de l'UE ou de l'EEE. En Autriche, par exemple, les frais de scolarité moyens facturés par les établissements d'enseignement publics aux étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays membre de l'UE ou de l'EEE représentent le double de ceux facturés aux ressortissants d'un de ces pays (en licence, en master et en doctorat – ou formations équivalentes). Les étudiants étrangers paient en moyenne et par an plus de 10 000 USD de plus que les ressortissants nationaux en Australie, au Canada, au Danemark, en Nouvelle-Zélande et en Suède, et environ 8 000 USD de plus qu'eux aux États-Unis. Par contraste, les étudiants s'acquittent en moyenne des mêmes frais de scolarité qu'ils soient ressortissants nationaux ou non en Colombie, en Corée, en Israël, en Italie, au Japon et en Suisse. Il en va de même dans les pays où les frais de scolarité sont nuls pour les étudiants étrangers ou en mobilité internationale (à savoir en Finlande, en Islande, en Norvège, en République slovaque et en Slovénie) (voir les tableaux B5.1 et B5.3).

Politiques nationales de financement de l'enseignement tertiaire

Les approches que les pays choisissent pour apporter un soutien financier aux étudiants en formation dans l'enseignement tertiaire ne sont pas figées. Les gouvernements réforment souvent le niveau des frais de scolarité et le système de bourses et de prêts d'études, souvent en même temps (voir la section « Contexte »).

En dépit des changements d'orientation politique dans certains pays et des situations politiques différentes entre les pays de l'OCDE, certaines tendances se dégagent et permettent d'établir une classification des politiques nationales de financement de l'enseignement tertiaire. Les pays sont répartis entre quatre groupes selon deux facteurs : d'une part, le niveau des frais de scolarité et, d'autre part, le niveau du soutien financier prévu dans le système national d'aide financière aux étudiants dans l'enseignement tertiaire (pour une description détaillée de ces groupes, voir OCDE, 2015).

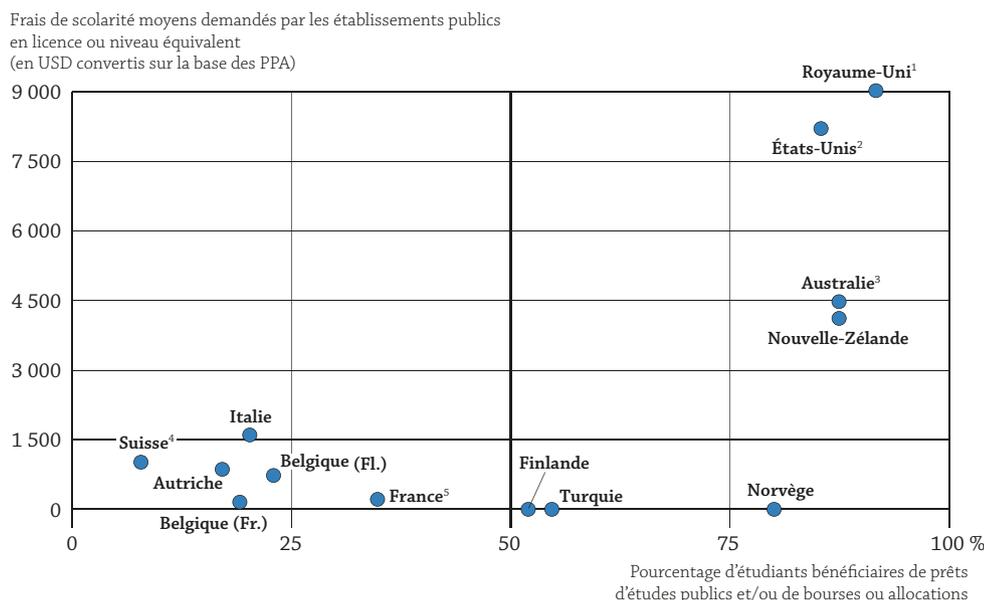
Le premier groupe est celui des pays nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède), où les étudiants ne paient pas de frais de scolarité et perçoivent des aides publiques généreuses dans l'enseignement supérieur. Dans ces pays, plus de 55 % des étudiants bénéficient de bourses ou de prêts d'études publics, ou d'une combinaison de ces deux types d'aide (voir OCDE, 2015, tableau B5.3), et le taux moyen d'accès en licence s'établit à 62 %, soit un taux supérieur à la moyenne de l'OCDE (59 %) (voir l'indicateur C3, tableau C3.1).

Toutefois, le Danemark et la Suède (à partir de 2011) ont instauré au cours des dix dernières années des frais de scolarité pour les étudiants originaires de pays tiers de l'EEE, et la Finlande en fera bientôt de même. Ces changements pourraient dissuader les étudiants en mobilité internationale de se rendre dans ces pays (voir l'encadré C4.2).

Le deuxième groupe est celui de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. D'un côté, les frais de scolarité qui y sont pratiqués en licence par les établissements publics (les établissements privés subventionnés par l'État au Royaume-Uni) sont élevés : ils sont supérieurs à 4 000 USD dans tous ces pays. De l'autre, au moins 85 % des étudiants en formation dans l'enseignement tertiaire bénéficient de bourses ou de prêts publics en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, soit les quatre pays dont les données sont disponibles (OCDE, 2015, tableaux B5.1a et B5.3). Les taux d'accès en licence (ou formation équivalente) sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE dans les pays de ce groupe dont les données sont disponibles (même si le pourcentage élevé d'étudiants en mobilité internationale gonfle dans une grande mesure les chiffres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). Depuis 1995, le Royaume-Uni est passé du groupe de pays où les frais de scolarité sont moins élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés au deuxième groupe. Les Pays-Bas sont quant à eux passés du premier groupe (pays nordiques) au deuxième groupe, étant donné que les frais de scolarité y ont augmenté et que le système d'aide aux étudiants y est bien développé (voir le graphique B5.1 dans OCDE, 2014).

Graphique B5.3. Rapport entre les frais de scolarité demandés dans les établissements publics et le pourcentage d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics et/ou de bourses ou allocations au niveau licence ou équivalent (2013/14)

Frais de scolarité annuels moyens demandés aux étudiants ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA pour le PIB, année académique 2013/14



Remarque : Les montants des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants correspondants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

1. Les frais de scolarité se rapportent à l'Angleterre uniquement.

2. Année de référence : 2011/12.

3. Inclut uniquement les principaux programmes de bourses du gouvernement australien. Exclut toutes les bourses octroyées par les établissements d'enseignement et le secteur privé.

4. Les données de la Suisse se rapportent à l'année budgétaire 2013 et à l'année académique 2012/13.

5. Les frais de scolarité vont de 215 USD à 715 USD pour les formations universitaires dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur.

Sources : OCDE. Tableau B5.1 et OCDE (2015, tableau B5.3). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933398009>

Dans le troisième groupe, incluant le Chili, la Corée et le Japon, la plupart des étudiants s'acquittent de frais de scolarité élevés (de plus de 4 700 USD en licence dans les établissements publics en Corée et au Japon lors de l'année académique 2013/14, et de plus de 5 800 USD au Chili, selon les données de la publication OCDE, 2014), mais les systèmes d'aides aux étudiants sont moins bien développés que dans les groupes 1 et 2. Les taux d'accès en licence (55 % au Chili, 56 % en Corée et 49 % au Japon) sont proches de la moyenne de l'OCDE (59 %). La Corée et le Japon ont toutefois récemment mis en œuvre des réformes pour améliorer leurs systèmes d'aides aux étudiants.

Les pays du quatrième groupe (à savoir l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie et la Suisse) pratiquent des frais de scolarité modérés par rapport aux autres pays (hormis les pays nordiques) et offrent un niveau de soutien aux étudiants relativement faible et en grande partie ciblé sur des groupes spécifiques. Dans ce groupe de pays, les frais de scolarité moyens facturés dans les établissements publics sont inférieurs à 1 600 USD, et dans les pays dont les données sont disponibles, la plupart des étudiants ne bénéficient pas d'aides publiques (OCDE, 2015, tableaux B5.1 et B5.3). Dans ce groupe de pays, le taux moyen d'accès en licence (52 %) est relativement faible ; toutefois, dans certains de ces pays, comme en Autriche et en Espagne, ce taux peu élevé est compensé par un taux d'accès en formation tertiaire de cycle court qui est supérieur à la moyenne. La Turquie, où les frais de scolarité sont nuls pour la plupart des étudiants dans les établissements publics depuis l'année académique 2012/13, passe du quatrième groupe au premier. Depuis 1995, des réformes ont été mises en œuvre dans certains de ces pays, en particulier en Autriche et en Italie, pour accroître les frais de scolarité dans les établissements publics (voir le graphique B5.1 et l'encadré B5.1 dans OCDE, 2012).

Soutien aux étudiants au travers des prêts

Les prêts publics servent à apporter un soutien financier aux étudiants, tout en reportant une partie du coût de l'éducation sur ceux qui bénéficient le plus de l'investissement dans des études supérieures – en l'espèce, les étudiants qui bénéficient d'un rendement privé élevé une fois diplômés de l'enseignement tertiaire (voir l'indicateur A7). Les adversaires des prêts d'études considèrent que ces derniers sont moins efficaces que d'autres formes de soutien (en particulier les bourses) pour encourager les jeunes de condition modeste à poursuivre leurs études, et que les prêts peuvent être moins productifs que prévu, en raison des divers types de subventions que reçoivent les emprunteurs ou les prêteurs, et des frais de gestion qui en résultent.

Le nombre d'étudiants qui contractent un prêt a dans l'ensemble tendance à augmenter. Dans la plupart des pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles, le nombre d'étudiants en licence, master et doctorat (ou formations équivalentes) qui bénéficient d'un prêt d'études a augmenté de 40 %, voire davantage, entre les années académiques 2004/05 et 2014/15. Cette tendance masque toutefois des différences très importantes entre les pays. Le nombre d'étudiants bénéficiaires d'un prêt a plus que quintuplé au Brésil et en Italie, et a triplé en Colombie ; il a augmenté dans une mesure égale ou supérieure à 50 % en Australie, au Japon, aux Pays-Bas, en Suisse et en Turquie. En revanche, il a diminué de moitié en République slovaque, de deux tiers en Hongrie et de quatre cinquièmes en Estonie. Ces fortes variations en valeur relative reflètent parfois le fait qu'en valeur absolue, le nombre d'étudiants bénéficiaires reste très limité : 4 614 étudiants seulement (soit 0,3 % de l'effectif total) ont ainsi bénéficié d'un prêt garanti par l'État en 2014/15 en Italie, alors que le nombre de bénéficiaires y a quintuplé. Dans d'autres cas, on observe une augmentation massive du nombre absolu de prêts, comme au Brésil, où près de 2 millions d'étudiants ont bénéficié d'un prêt public en 2014/15 (voir le tableau B5.4).

La même tendance s'observe parmi les étudiants suivant une formation tertiaire de cycle court, bien que les données sur ce niveau d'enseignement soient plus rares. Le nombre d'étudiants bénéficiaires d'un prêt d'études public est en augmentation dans six des huit pays dont les données sont disponibles, plus particulièrement en Australie, en Colombie et en Turquie, où il a plus que doublé entre 2004/05 et 2014/15.

Montant des prêts publics et de la dette au moment de l'obtention du diplôme

Parmi les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles, les pays où les étudiants en licence, master et doctorat (ou formations équivalentes) sont plus nombreux à bénéficier d'un prêt d'études public (établissements publics et privés confondus) tendent aussi à être ceux où le montant annuel moyen des prêts est le plus élevé. Parmi les pays dont les données sont disponibles, le montant annuel brut des prêts publics s'élève en moyenne à plus de 4 000 USD par étudiant dans tous les pays où la majorité des étudiants bénéficient d'un prêt public, à savoir en Australie, aux États-Unis, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suède. Par contraste, en Belgique (Communauté française), en Estonie et en Finlande, où les étudiants sont moins nombreux (entre 9 % et 22 %) à bénéficier d'un prêt, le montant annuel brut des prêts ne passe pas la barre des 3 500 USD par étudiant (voir le tableau B5.4). Dans quelques pays où le pourcentage d'étudiants bénéficiaires de prêts est limité, comme en Corée (18,5 %) et au Japon (38 %), le montant brut des prêts est supérieur à 5 000 USD par étudiant.

La plupart des étudiants qui contractent un emprunt sont endettés à la fin de leurs études. La mesure dans laquelle cet endettement est problématique dépend essentiellement de son montant, de l'incertitude entourant les perspectives financières et professionnelles des diplômés, et des conditions de remboursement des prêts. Les pays où les établissements d'enseignement tertiaire facturent des frais de scolarité élevés sont aussi ceux où les étudiants bénéficiaires de prêts publics ou de prêts garantis par l'État sont les plus endettés à la fin de leurs études. Dans les pays où relativement peu d'étudiants contractent des prêts publics, leur dette tend à être moins importante. À titre d'exemple, en Finlande, où environ 22 % des étudiants bénéficient d'un prêt public, le montant moyen de leur dette à l'obtention de leur diplôme s'établit à 8 300 USD. Par contraste, au Royaume-Uni (Angleterre uniquement), où neuf étudiants sur dix ont contracté une dette suite à un prêt d'études, le montant de leur dette à l'obtention de leur diplôme s'élève à 30 000 USD, en moyenne (voir le tableau B5.4).

Soutien financier au travers des taux d'intérêt

Les étudiants bénéficient souvent de conditions spéciales si leur prêt leur est accordé par les pouvoirs publics ou garanti par l'État ; ces conditions peuvent porter sur les taux d'intérêt, le système de remboursement ou les mécanismes de remise ou d'effacement de la dette, par exemple (voir le tableau B5.5). Les gouvernements ont tendance à proposer ces conditions spéciales pour réduire le coût des prêts et, dans certains cas, pour protéger les étudiants de l'incertitude quant à la situation sur le marché du travail à la fin de leurs études. Ce faisant, les pouvoirs publics assument une part considérable des coûts, une politique généreuse de prêts publics ou garantis par l'état pouvant être coûteuse (Barr, 2004).

Comme la structure des taux d'intérêt diffère tant dans les prêts publics que privés entre les pays, la prudence est de mise lors de la comparaison des taux des prêts publics entre les pays. Toutefois, les données disponibles montrent que les gouvernements utilisent diverses stratégies pour réduire le fardeau financier des étudiants, qui consistent notamment à appliquer des taux d'intérêt réduits et, parfois, des taux variables avant et après la fin des études. Dans certains pays, les prêts ne sont pas assortis d'un taux d'intérêt nominal, tandis que dans d'autres, le taux d'intérêt est inférieur aux taux du marché et est généralement aligné sur le coût des emprunts d'État ou sur l'inflation (voir le tableau B5.4).

Au Canada, au Japon, en Nouvelle-Zélande et en République slovaque, les prêts publics ne sont pas assortis de taux d'intérêt nominal durant les études, mais les étudiants qui ont contracté un emprunt peuvent, une fois leurs études terminées, avoir à verser des intérêts qui sont fonction du coût des emprunts d'État ou qui peuvent même être supérieurs. Ainsi, la Nouvelle-Zélande propose des prêts d'études sans intérêts aux emprunteurs qui résident sur le territoire national, mais avec intérêts à ceux qui résident à l'étranger.

Aux Pays-Bas et en Suède, ainsi qu'au Danemark (après les études), les prêts sont assortis d'un taux de 1 % maximum qui est inférieur ou égal au coût des emprunts d'État. Le taux d'intérêt appliqué en Norvège (2.52 %, mais uniquement après la fin des études) et aux États-Unis (entre 4.66 % et 7.21 %) dépend du coût des emprunts d'État, mais il y est supérieur.

En Australie, le taux d'intérêt des prêts d'études est établi selon l'indice des prix à la consommation, de sorte que le taux réel est nul. Il en va de même en Hongrie pour les prêts relevant du dispositif *Diákhitel2*, qui vise à financer les coûts en rapport direct avec l'éducation, tels que les frais de scolarité. Aucun remboursement n'est dû avant l'obtention du diplôme et le taux d'intérêt est aligné sur l'indice des prix à la production en Turquie, tandis que le taux d'intérêt est aligné sur l'inflation et majoré de 8 % en Colombie et de 3 % au Royaume-Uni.

L'Estonie est le seul des pays dont les données sont disponibles où les taux d'intérêt sont basés sur un indice financier sans rapport avec le coût des emprunts d'État ou l'inflation. Le taux d'intérêt des prêts d'études est plafonné à 5 % ; c'est d'ailleurs ce taux qui a été enregistré en moyenne lors de l'année académique 2013/14. Ce taux relativement élevé explique vraisemblablement en partie la forte diminution des prêts d'études en Estonie ces dix dernières années (voir le tableau B5.4).

Remboursement des prêts

Les dépenses des ménages au titre de l'éducation en pourcentage des dépenses privées (voir l'indicateur B3) sont calculées abstraction faite du remboursement des prêts publics par leurs anciens bénéficiaires. La période de remboursement varie entre les pays : elle va de 10 ans ou moins en Australie, au Canada, en Estonie, en Nouvelle-Zélande, en République slovaque et en Turquie, à 20 ans, voire davantage, aux États-Unis (si le remboursement est fonction des revenus), en Norvège et en Suède.

Parmi les 16 pays dont les données sur les systèmes de remboursement sont disponibles, 7 subordonnent le remboursement des prêts au niveau de revenus des diplômés : l'Australie, la Corée et les États-Unis (pour certains prêts), la Hongrie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Dans les pays où le remboursement dépend des revenus, le seuil de revenus annuels au-delà duquel les emprunteurs doivent rembourser leur dette est compris entre 13 000 USD en Nouvelle-Zélande et plus de 30 000 USD en Australie et au Royaume-Uni (voir le tableau B5.5).

Outre le remboursement, des mécanismes de remise de dette, voire d'effacement de la dette, existent dans la quasi-totalité des pays qui proposent des prêts d'études. Ces mécanismes peuvent bénéficier à bon nombre des étudiants qui ont contracté un emprunt durant leurs études. Parmi les pays dont les données sont disponibles, le pourcentage d'étudiants ayant bénéficié d'une remise ou d'un effacement de leur dette va de 2 % ou moins en Finlande, en Hongrie, au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Suède, à 10 % aux Pays-Bas. Le nombre de prêts non remboursés peut donc être significatif. En Australie, au Canada et aux Pays-Bas, on estime que le pourcentage de prêts qui ne seront pas remboursés est égal ou supérieur à 10 % (voir le tableau B5.5).

Les conditions de remise ou d'effacement de la dette varient selon les pays. Le décès, le handicap ou la mauvaise situation financière des étudiants qui ont contracté l'emprunt sont des motifs qui justifient souvent une remise ou un effacement de la dette. Dans certains pays, les conditions de remise ou d'effacement de la dette sont également liées à la situation sur le marché du travail ou aux résultats des étudiants. Ainsi, aux États-Unis, les enseignants et les fonctionnaires peuvent demander à bénéficier d'un effacement de leur dette ; et en Australie, les diplômés qui ont opté pour un domaine d'études particulier (et qui exercent une profession en rapport avec ce domaine) ou qui sont en poste dans des régions données bénéficient d'une réduction des sommes à rembourser. En Colombie et au Japon, certains diplômés qui ont obtenu des résultats particulièrement remarquables peuvent également prétendre à l'effacement de tout ou partie de leur dette.

Définitions

Dans cet indicateur, on entend par **étudiants ressortissants nationaux** ceux qui ont la citoyenneté du pays où ils étudient. Le concept d'étudiants étrangers ou en mobilité internationale est utilisé conformément aux définitions de l'indicateur C4. Dans les pays membres de l'UE, les ressortissants d'un autre pays membre de l'UE doivent en général s'acquitter des mêmes frais de scolarité que les ressortissants nationaux. Dans ce cas, les étudiants étrangers sont ceux originaires de pays tiers de l'UE.

Dans les **frais de scolarité moyens facturés dans les établissements publics et privés d'enseignement tertiaire**, la distinction est faite entre les niveaux d'enseignement, à savoir les cursus de cycle court, de licence, de master et de doctorat (ou formations équivalentes). Cet indicateur présente les frais de scolarité moyens à chacun de ces niveaux de l'enseignement tertiaire par type d'établissement, et indique les pourcentages d'étudiants qui peuvent ou non prétendre à des bourses ou à des aides pour financer tout ou partie de leurs frais de scolarité. Le niveau des frais de scolarité ainsi que les pourcentages d'étudiants doivent être interprétés avec prudence, car ils correspondent à des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire.

Les **prêts d'études** sont indiqués en valeur totale afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient les étudiants pendant leur formation. Le montant brut des prêts permet d'évaluer le volume d'aide dont les étudiants bénéficient pendant leur formation. Les remboursements des créances et des intérêts par les emprunteurs devraient être pris en compte pour évaluer le coût net des prêts d'études contractés auprès d'agences publiques ou privées. Dans la plupart des pays, ces prêts ne sont pas remboursés aux autorités en charge de l'éducation, qui ne peuvent donc pas utiliser ces montants pour financer d'autres dépenses d'éducation.

Les indicateurs de l'OCDE incluent le montant global (brut) des bourses et prêts lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière apportée aux étudiants pendant leur formation. Certains pays de l'OCDE éprouvent des difficultés à chiffrer les prêts d'études accordés aux étudiants. La prudence s'impose donc également lors de l'interprétation des données sur les prêts d'études.

Méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2013 ou à l'année académique 2013/14 et proviennent d'une enquête spéciale réalisée par l'OCDE en 2015 (pour des détails, voir l'annexe 3, www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les montants des frais de scolarité et des prêts d'études exprimés en devise nationale ont été divisés par l'indice des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB afin d'obtenir leur équivalent en dollars américains (USD). Les montants

des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants bénéficiaires d'aides doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références

- Barr, N. (2004), « Higher education funding », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 20, pp. 264-283.
- Borck, R. et M. Wimbersky (2014), « Political economics of higher education finance », *Oxford Economic Papers*, vol. 66, pp. 115-139.
- OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>.
- OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2014-fr>.
- OCDE (2011), *Recettes fiscales 2011*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/ctpa-rev-data-fr>.
- OCDE (2008), *Tertiary Education for the Knowledge Society: Volume 1 and Volume 2*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264046535-en>.
- Sanyal, B.C. et D.B. Johnstone (2011), « International trends in the public and private financing of higher education », *Prospects*, vol. 41, pp. 157-175.

Tableaux de l'indicateur B5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397928>

Tableau B5.1	Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire (tertiaire de cycle court, licence et master [ou niveaux équivalents]) (2013/14)
Tableau B5.2	Estimation de l'indice de variation des frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement (niveaux CITE 5 à 7) et réformes récentes des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire (2013/14)
Tableau B5.3	Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement aux étudiants étrangers (2013/14)
Tableau B5.4	Prêts publics aux étudiants en formation tertiaire (2013/14) et évolution du nombre de bénéficiaires (entre 2004/05 et 2014/15)
Tableau B5.5	Remboursement et allègement de la dette dans les prêts d'études en licence, master et doctorat (ou niveaux équivalents) (année académique 2013/14)

Date butoir pour les données : 20 juillet 2016. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne sur : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en>

Tableau B5.1. [1/2] Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire (tertiaire de cycle court, licence et master [ou niveaux équivalents])¹ (2013/14)

Ressortissants nationaux ; montants convertis en équivalents USD sur la base des PPA, selon le type d'établissement et la structure des diplômes ; calculs fondés sur des équivalents temps plein, année académique 2013/14

Remarque : Les montants des frais de scolarité doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés ici constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre des frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants. Les pourcentages d'étudiants indiqués dans les colonnes 1, 2 et 3 sont dérivés des données utilisées dans d'autres indicateurs (qui proviennent de la collecte des données UOE) et se rapportent à l'année académique 2013/14.

	Pourcentage d'étudiants scolarisés à temps plein :			Frais de scolarité annuels moyens en USD, demandés par les établissements (aux étudiants scolarisés à temps plein)								
	En formation tertiaire de cycle court, en licence ou en master (ou niveaux équivalents)			Dans les établissements publics			Dans les établissements privés subventionnés par l'État			Dans les établissements privés indépendants		
	Dans les établissements publics	Dans les établissements privés subventionnés par l'État	Dans les établissements privés indépendants	En formation tertiaire de cycle court	En licence (ou niveau équivalent)	En master (ou niveau équivalent)	En formation tertiaire de cycle court	En licence (ou niveau équivalent)	En master (ou niveau équivalent)	En formation tertiaire de cycle court	En licence (ou niveau équivalent)	En master (ou niveau équivalent)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
OCDE												
Australie	92	2	6	m	4 473	7 334	a	a	a	m	8 322	7 537
Autriche	83	m	m	m	861	861	m	861	861	m	m	m
Belgique (Fl.) ²	41	59	1	De 0 à 676	729	729	x(4)	x(5)	x(6)	m	m	m
Belgique (Fr.)	m	m	m	0	155	710	0	151	721	a	a	a
Canada ²	m	m	m	m	4 761	4 961	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
République tchèque	87	2	11	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Danemark	98	2	0	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	m	m	m	m	m
Estonie	19	73	8	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	m	m
Finlande	65	35	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	a
France	m	m	m	De 0 à 1 019	De 0 à 8 313	De 300 à 2 166	x(12)	x(10)	x(11)	De 3 009 à 10 245	De 1 808 à 7 598	De 1 098 à 12 994
Allemagne	93	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce				m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	88	6	7	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Islande				m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	98	2	0	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	17	66	17	m	2 957	m	m	2 934	m	m	7 028	m
Italie	90	a	10	m	1 602	x(5)	a	a	a	m	6 168	x(11)
Japon ²	21	a	79	3 728	5 152	5 150	a	a	a	6 690	8 263	6 926
Corée	19	a	81	2 747	4 773	6 281	a	a	a	6 948	8 554	11 510
Lettonie	9	71	21	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	69	a	31	m	m	m	a	a	a	m	5 970	m
Pays-Bas	m	m	m	2 300	2 300	2 300	m	m	m	m	m	m
Nouvelle-Zélande	88	9	3	m	4 113	m	m	m	m	m	m	m
Norvège ²	84	6	10	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	m	m	6 552	6 552	8 263
Pologne	87	a	13	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Portugal	82	0	18	m	m	m	m	m	m	m	m	m
République slovaque	93	a	6	m	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	a	m	2 300	1 700
Slovénie ²	94	5	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	a
Espagne	83	3	14	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Suède	87	13	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	a
Suisse ³	91	5	4	m	1 015	1 015	m	1 015	1 015	m	m	m
Turquie	93	a	7	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	a	m	m	m
Royaume-Uni ²	a	100	a	a	a	a	m	9 019	9 019	m	m	m
États-Unis ⁴	68	a	32	2 276	8 202	10 818	a	a	a	10 612	21 189	16 932
Partenaires												
Argentine				m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	26	a	74	m	m	m	a	a	a	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	m	m	m	553	574	3 212	a	a	a	1 294	3 082	7 097
Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	94	a	6	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Année de référence des frais de scolarité : 2014/15 (uniquement dans les établissements publics au Japon ; pour la Corée, 2014).

3. Année budgétaire de référence : 2013 ; année académique de référence : 2012/13.

4. Année de référence des frais de scolarité : 2011/12.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397939>

Tableau B5.1. [2/2] Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire (tertiaire de cycle court, licence et master [ou niveaux équivalents])¹ (2013/14)

Ressortissants nationaux ; montants convertis en équivalents USD sur la base des PPA, selon le type d'établissement et la structure des diplômes ; calculs fondés sur des équivalents temps plein, année académique 2013/14

Remarque : Les montants des frais de scolarité doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés ici constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre des frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants. Les pourcentages d'étudiants indiqués dans les colonnes 1, 2 et 3 sont dérivés des données utilisées dans d'autres indicateurs (qui proviennent de la collecte des données UOE) et se rapportent à l'année académique 2013/14.

	Commentaires (13)
OCDE	
Australie	
Autriche	Depuis l'été 2009, les ressortissants nationaux ainsi que les ressortissants de pays membres de l'UE ou de l'EEE qui n'ont pas terminé leurs études dans le délai théorique augmenté d'une marge de tolérance ne sont plus exemptés de leurs frais de scolarité (mais il existe d'autres motifs d'exemption). Les frais de scolarité ne comprennent pas la cotisation obligatoire à l'association officielle des étudiants (de l'ordre de 43 USD).
Belgique (Fl.) ²	Les données sur les licences et les masters (ou niveaux équivalents) se rapportent aux étudiants non boursiers. Les frais de scolarité s'élèvent à 122 USD si les étudiants sont totalement boursiers et à 482 USD s'ils sont partiellement boursiers (bijna beursstudenten). Formations tertiaires de cycle court : les frais de scolarité maximum sont ceux demandés dans l'enseignement supérieur pour adultes et les frais de scolarité minimum, ceux demandés aux étudiants en soins infirmiers. Dans l'enseignement pour adultes, les étudiants versent 1.50 euro par heure de cours depuis le 1 ^{er} janvier 2015.
Belgique (Fr.)	Les frais de scolarité sont identiques dans les établissements publics et privés, mais la répartition des étudiants entre eux varie, ce qui explique que la moyenne pondérée diffère.
Canada ²	
Chili	
République tchèque	
Danemark	
Estonie	Depuis l'année académique 2013/14, les étudiants sont exemptés de frais de scolarité s'ils suivent à temps plein un cursus en estonien. Des frais de scolarité peuvent être facturés aux étudiants à temps partiel.
Finlande	Hors cotisation d'adhésion aux associations d'étudiants.
France	Dans les établissements publics, les frais de scolarité pratiqués dans la plupart des licences (ou niveau équivalent) sont inférieurs à 750 USD ; les frais de scolarité peuvent être supérieurs à ce montant dans certaines formations paramédicales. Les chiffres sur les frais de scolarité dans les établissements publics autres que ceux sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur ou du ministère de l'Agriculture sont des estimations.
Allemagne	
Grèce	
Hongrie	Les étudiants peuvent recevoir une bourse d'État qui couvre soit la totalité, soit la moitié du coût de leurs études, ou paient la totalité du coût de leurs études.
Islande	
Irlande	
Israël	
Italie	Chaque établissement définit ses barèmes de frais de scolarité, qui sont fonction de la situation financière de la famille des étudiants, selon des principes d'équité et de solidarité conformes aux règles générales édictées à l'échelle nationale. Les frais de scolarité annuels moyens sont calculés sur la base des frais de scolarité versés par chaque étudiant (montant net) ; les étudiants totalement exemptés de frais de scolarité ne sont pas inclus dans le calcul. Les étudiants partiellement exemptés sont inclus dans les calculs sur la base du montant versé. Les formations de niveaux équivalents sont exclues.
Japon ²	Le montant annuel des frais de scolarité demandés par les établissements privés indépendants se rapporte aux frais demandés par les universités privées au titre de la première année académique.
Corée	
Lettonie	
Luxembourg	
Mexique	
Pays-Bas	Les chiffres sur les frais de scolarité dans les établissements publics se rapportent aux frais de scolarité obligatoires qui s'appliquent à tous les étudiants de l'EEE.
Nouvelle-Zélande	Frais de scolarité moyens, tous niveaux de l'enseignement tertiaire confondus, dans les universités uniquement
Norvège ²	Les frais de scolarité pratiqués dans les établissements privés indépendants correspondent à ceux en vigueur dans le plus grand établissement privé qui propose essentiellement des cursus de commerce (économie, marketing et gestion). Officiellement, les doctorants n'ont pas le statut d'étudiant, car ils sont employés comme chargés de recherche. Les contrats de doctorant sont généralement d'une durée de quatre ans, soit trois ans de recherche et un an d'enseignement.
Pologne	
Portugal	
République slovaque	Les étudiants à temps plein ne s'acquittent généralement pas de frais de scolarité, mais les étudiants qui suivent plus d'un cursus du même niveau durant la même année académique dans un établissement public doivent s'acquitter des frais de scolarité du ou des cursus supplémentaires. De plus, les étudiants qui n'ont pas terminé leurs études dans le délai théorique doivent s'acquitter de frais de scolarité annuels par année d'études supplémentaire.
Slovénie ²	Les étudiants à temps plein ne s'acquittent pas de frais de scolarité Dans les établissements privés indépendants, les étudiants sont uniquement scolarisés à temps partiel.
Espagne	
Suède	Le pourcentage d'étudiants scolarisés à temps plein est calculé sur la base des étudiants en master (niveau CITE 7) et en formation tertiaire de cycle court (niveau CITE 5).
Suisse ³	
Turquie	Depuis l'année académique 2012/13, les étudiants en formation initiale (cursus classiques dispensés en journée) ou inscrits dans l'enseignement ouvert ne s'acquittent plus de frais de scolarité durant la durée théorique des cursus. Seuls les étudiants qui suivent des cours du soir dans des établissements publics et les étudiants qui n'ont pas terminé leur cursus dans le délai théorique s'acquittent de frais de scolarité.
Royaume-Uni ²	Frais de scolarité moyens tous niveaux d'enseignement tertiaire confondus.
États-Unis ⁴	
Partenaires	
Argentine	
Brsil	
Chine	
Colombie	
Costa Rica	
Inde	
Indonésie	
Fédération de Russie	
Arabie saoudite	
Afrique du Sud	

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Année de référence des frais de scolarité : 2014/15 (uniquement dans les établissements publics au Japon ; pour la Corée, 2014).

3. Année budgétaire de référence : 2013 ; année académique de référence : 2012/13.

4. Année de référence des frais de scolarité : 2011/12.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397939>

Tableau B5.2. [1/2] Estimation de l'indice de variation des frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement (niveaux CITE 5 à 7) et réformes récentes des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire¹ (2013/14)

B5

Ressortissants nationaux ; indice de variation calculé après conversion des frais de scolarité en prix constants en équivalents USD sur la base des PPA, par niveau de la CITE ; calculs fondés sur des équivalents temps plein ; année académique 2013/14

Remarque : Les données présentées dans les colonnes 1 à 3 constituent une bonne approximation de l'évolution des frais de scolarité, même s'ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. Dans les colonnes 1 à 3, l'année 2004 correspond à l'année académique 2003/04, et l'année 2014, à l'année académique 2013/14.

	Indice de variation du montant des frais de scolarité demandés aux étudiants en formation tertiaire de cycle court entre 2004 et 2014 (dans les établissements publics, 2004 = 100)	Indice de variation du montant des frais de scolarité demandés aux étudiants en licence (ou niveau équivalent) entre 2004 et 2014 (dans les établissements publics, 2004 = 100)	Indice de variation du montant des frais de scolarité demandés aux étudiants en master (ou niveau équivalent) entre 2004 et 2014 (dans les établissements publics, 2004 = 100)	Réformes mises en œuvre depuis 2010 dans l'enseignement tertiaire (niveaux CITE 5 à 8)	
				Réformes des frais de scolarité	Dont celles associées à une variation du niveau de subventions publiques aux étudiants
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
OCDE					
Australie	m	120	185	Oui	Oui
Autriche	m	m	m	Non	Non
Belgique (Fl.) ²	m	m	m	Non	Non
Belgique (Fr.)	m	m	m	Oui	Non
Canada ²	m	115	m	Non	Non
Chili	m	m	m	m	m
République tchèque	m	m	m	m	m
Danemark	a	a	a	Non	Non
Estonie	a	a	a	Oui	Oui
Finlande	a	a	a	Non	Non
France	m	m	m	Non	Non
Allemagne	m	m	m	m	m
Grèce	m	m	m	m	m
Hongrie	m	m	m	Oui	Oui
Islande	m	m	m	m	m
Irlande	m	m	m	m	m
Israël	m	m	m	Non	Non
Italie	m	m	m	Oui	Oui
Japon ²	117	116	116	Non	Non
Corée ²	m	m	m	Oui	Oui
Lettonie	m	m	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m
Mexique	m	m	m	m	m
Pays-Bas	m	m	m	Non	Non
Nouvelle-Zélande	m	113	113	Oui	Non
Norvège ²	a	a	a	m	m
Pologne	m	m	m	m	m
Portugal	m	m	m	m	m
République slovaque	m	m	m	Non	Non
Slovénie ²	m	m	m	Non	Non
Espagne	m	m	m	m	m
Suède ³	a	a	a	Oui	Oui
Suisse ⁴	m	m	m	Non	Non
Turquie	a	a	a	Oui	Non
Royaume-Uni ²	a	a	a	Oui	Oui
États-Unis ⁵	110	138	126	Non	Non
Partenaires					
Argentine	m	m	m		
Brésil		m	m	Non	Non
Chine	m	m	m	m	m
Colombie		m	m	Non	Non
Costa Rica	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Année académique de référence des frais de scolarité : 2014/15 (uniquement dans les établissements publics au Japon ; pour la Corée : 2014).

3. Réformes instaurées en licence ou en master (ou niveaux équivalents) uniquement.

4. Année budgétaire de référence: 2013 ; année académique de référence: 2012/13.

5. Année de référence des frais de scolarité: 2011/12.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397943>

Tableau B5.2. [2/2] Estimation de l'indice de variation des frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement (niveaux CITE 5 à 7) et réformes récentes des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire¹ (2013/14)

Ressortissants nationaux ; indice de variation calculé après conversion des frais de scolarité en prix constants en équivalents USD sur la base des PPA, par niveau de la CITE ; calculs fondés sur des équivalents temps plein ; année académique 2013/14

B5

Remarque : Les données présentées dans les colonnes 1 à 3 constituent une bonne approximation de l'évolution des frais de scolarité, même s'ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. Dans les colonnes 1 à 3, l'année 2004 correspond à l'année académique 2003/04, et l'année 2014, à l'année académique 2013/14.	
Réformes mises en œuvre depuis 2010 dans l'enseignement tertiaire (niveaux CITE 5 à 8)	
Commentaires	
(6)	
OCDE	
Australie	Instauration, à partir de 2012, d'une subvention publique aux étudiants inscrits en licence (sauf en médecine) dans un établissement public d'enseignement tertiaire, et indexation des budgets de l'enseignement supérieur pour mieux refléter les coûts de ce niveau d'enseignement.
Autriche	
Belgique (Fl.) ²	
Belgique (Fr.)	Depuis l'année académique 2010/11, les étudiants bénéficiant d'une bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont exemptés des frais de scolarité (minerval) et les étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés bénéficient d'une réduction des frais de scolarité.
Canada ²	
Chili	
République tchèque	
Danemark	La bourse d'études publique versée aux étudiants vivant avec leurs parents a été réduite (quelque 6 % des étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire vivent avec leurs parents). Par ailleurs, le montant de la bourse d'études publique sera à l'avenir fixé chaque année, comme c'est le cas pour d'autres transferts, tels que les allocations de chômage et les prestations de sécurité sociale.
Estonie	Depuis l'année académique 2013/14, les étudiants issus de milieux moins favorisés qui suivent une formation à temps plein en estonien peuvent prétendre à des allocations d'études. Depuis 2015, les étudiants dont la demande d'allocation d'études a été refusée peuvent prétendre à des allocations spéciales sous conditions de ressources si la situation financière de leur famille a changé depuis l'introduction de leur demande.
Finlande	À partir de l'année académique 2017/18, instauration de frais de scolarité pour les étudiants originaires de pays tiers de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE) en formation en Finlande.
France	Changements instaurés en 2013 et en 2014 pour accroître l'aide financière aux étudiants en formation dans l'enseignement tertiaire (augmentation du nombre et du montant des bourses, et assouplissement de leurs conditions d'octroi).
Allemagne	
Grèce	
Hongrie	Depuis l'année académique 2012/13, le financement privé a augmenté en droit et en économie, et dans une moindre mesure, en sciences et en technologie ; un nouveau système de prêts d'études a été instauré pour tous les étudiants qui financent leurs études.
Islande	
Irlande	
Israël	
Italie	Mise en œuvre, en 2010, d'une réforme visant à aider tous les étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés. Création, en 2013, d'un Observatoire du bien-être des étudiants pour recueillir des informations sur l'effectif d'étudiants, procéder au suivi des services d'aide aux étudiants et en rendre compte, et conseiller le ministère sur les normes du système d'aide aux étudiants.
Japon ²	
Corée ²	Mise en œuvre, en 2012, de réformes visant à accroître le niveau du soutien public à l'enseignement supérieur, dans le but d'améliorer l'accessibilité et l'équité de l'enseignement tertiaire. Octroi de bourses nationales aux étudiants depuis 2012, à la suite de l'expansion du système existant de bourses aux étudiants à bas revenus.
Lettonie	
Luxembourg	
Mexique	
Pays-Bas	Pas de réforme, mais les frais de scolarité sont revus chaque année en fonction de l'inflation.
Nouvelle-Zélande	Contrôle accru des frais de scolarité : le ministère limite la mesure dans laquelle un prestataire peut augmenter tous les frais de scolarité et autres. Ce taux d'accroissement est fixé chaque année ; il est de 4 % depuis 2011. Un taux de 3 % a été proposé pour l'année civile 2016.
Norvège ²	
Pologne	
Portugal	
République slovaque	
Slovénie ²	Les conditions de fixation du montant maximal des frais de scolarité ont été modifiées ; chaque établissement fixe des frais spécifiques dans son règlement intérieur.
Espagne	
Suède ³	Des frais de scolarité ont été instaurés en 2011 dans les établissements d'enseignement supérieur pour les étudiants originaires de pays tiers de l'EEE, sauf en doctorat ; parallèlement, des programmes d'aides publiques ont été mis en œuvre. Ces aides sont octroyées par d'autres agences nationales que le CSN.
Suisse ⁴	
Turquie	Depuis l'année académique 2012/13, les étudiants en formation initiale (cursus classiques dispensés en journée) ou inscrits dans l'enseignement ouvert ne s'acquittent plus de frais de scolarité durant la durée théorique des cursus. Seuls les étudiants qui suivent des cours du soir dans des établissements publics et les étudiants qui n'ont pas terminé leur cursus dans le délai théorique s'acquittent de frais de scolarité.
Royaume-Uni ²	En Angleterre, depuis l'année académique 2012/13, le montant des prêts d'études a augmenté et les conditions de remboursement de ces prêts ont été modifiées (le seuil de revenus à partir duquel les prêts doivent être remboursés a été relevé ; un taux d'intérêt réel est appliqué dès que les revenus sont supérieurs à ce seuil ; les seuils de revenus augmentent chaque année en fonction des revenus ; la période au terme de laquelle les emprunteurs peuvent prétendre à un effacement de leur dette a été allongée, passant de 25 à 30 ans ; et les prêts d'études sans frais ont été étendus aux étudiants à temps partiel).
États-Unis ⁵	Avant 2010, le gouvernement fédéral garantissait les prêts d'études accordés par des banques ou des organismes de prêts sans but lucratif. En 2010, le programme de prêts garantis a été supprimé et tous les prêts d'études fédéraux sont devenus des prêts directs (accordés et financés directement par le ministère fédéral de l'Éducation).
Partenaires	
Argentine	
Bésil	Le ministère de l'Éducation a créé en 2005 le programme « Université pour tous » (PROUNI, loi n° 11096/95), qui garantit aux étudiants de condition modeste des bourses d'études finançant tout ou partie des frais de scolarité dans les établissements privés d'enseignement supérieur. En 2014, 205 000 bourses finançant intégralement les frais de scolarité et 101 000 les finançant en partie ont été octroyées.
Chine	
Colombie	
Costa Rica	
Inde	
Indonésie	
Fédération de Russie	
Arabie saoudite	
Afrique du Sud	

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Année académique de référence des frais de scolarité : 2014/15 (uniquement dans les établissements publics au Japon ; pour la Corée : 2014).

3. Réformes instaurées en licence ou en master (ou niveaux équivalents) uniquement.

4. Année budgétaire de référence: 2013 ; année académique de référence: 2012/13.

5. Année de référence des frais de scolarité: 2011/12.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397943>

Tableau B5.3. [1/2] **Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement aux étudiants étrangers (2013/14)**

Frais de scolarité convertis en équivalents USD sur la base des PPA, en licence, master et doctorat (ou niveaux équivalents)¹; calculs fondés sur les étudiants scolarisés à temps plein; année académique 2013/14

Remarque : Les frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants correspondants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés ici constituent une bonne approximation et montrent la variation, entre les pays, des frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

	Différenciation des frais de scolarité entre les ressortissants nationaux et les ressortissants étrangers en licence, master et doctorat (ou niveaux équivalents)	Niveau des frais de scolarité des étudiants étrangers (frais de scolarité demandés aux étudiants scolarisés à temps plein et convertis en équivalents USD sur la base des PPA)									
		Dans les établissements publics			Dans les établissements privés subventionnés par l'État			Dans les établissements privés indépendants			
		En licence (ou niveau équivalent)	En master (ou niveau équivalent)	En doctorat (ou niveau équivalent)	En licence (ou niveau équivalent)	En master (ou niveau équivalent)	En doctorat (ou niveau équivalent)	En licence (ou niveau équivalent)	En master (ou niveau équivalent)	En doctorat (ou niveau équivalent)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
OCDE	Australie	Oui	14 546	13 270	12 914	a	a	a	9 615	11 013	8 679
	Autriche	Oui	1 722	1 722	1 722	1 722	1 722	a	m	m	m
	Belgique (Fl.) ²	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Belgique (Fr.)	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Canada ²	Oui	16 336	12 459	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	République tchèque	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Danemark	Oui	11 077	9 644	m	m	m	m	m	m	m
	Estonie ²	Oui	De 908 à 19 979	De 908 à 19 979	m	m	m	m	m	m	m
	Finlande	Non	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	a
	France	Non	0 à 8.313	300 à 2 166	458	x(8)	x(9)	m	De 1 808 à 7 598	De 1 098 à 12 994	m
	Allemagne	Non	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Grèce	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Hongrie ²	Non	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Islande	Non	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité
	Irlande	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Israël	Non	2 957	m	m	2 934	m	m	7 028	m	m
	Italie	Non	1 602	m	1 235	a	a	a	6 168	m	2 542
	Japon ²	m	5 152	5 150	5 149	a	a	a	m	m	m
	Corée ²	Non	4 773	6 281	7 137	a	a	a	8 554	11 510	12 270
	Lettonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Luxembourg	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Pays-Bas	Oui	m	m	a	m	m	a	m	m	a
	Nouvelle-Zélande	Oui	16 957	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège ²	Non	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	m	m	6 552	8 263	m
Pologne	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Portugal	Non	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
République slovaque	Non	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	a	a	2 300	3 313	5 847	
Slovénie ²	Non	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	5 839	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	a	a	m	
Espagne	Non	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suède	Oui	13 171	13 171	a	15 555	15 555	a	a	a	a	
Suisse ³	Non	1015	1015	457	1015	1015	a	m	m	m	
Turquie	Oui	m	m	m	a	a	a	m	m	m	
Royaume-Uni ²	a	a	a	a	12 884	x(5)	x(5)	m	m	m	
États-Unis ⁴	Oui	16 066	16 205	20 168	a	a	a	29 234	24 015	30 205	
Partenaires	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Brésil	Non	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Colombie	Non	574	3 212	3 667	a	a	a	3 082	7 097	9 885
	Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Fédération de Russie	Oui	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Année académique de référence : 2014/15 (2014 pour la Corée).

3. Année budgétaire de référence : 2013; année académique de référence : 2012/13.

4. Année académique de référence : 2011/12.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397958>

Tableau B5.3. [2/2] **Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement aux étudiants étrangers (2013/14)**Frais de scolarité convertis en équivalents USD sur la base des PPA, en licence, master et doctorat (ou niveaux équivalents)¹ ; calculs fondés sur les étudiants scolarisés à temps plein ; année académique 2013/14.

Remarque : Les frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants correspondants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés ici constituent une bonne approximation et montrent la variation, entre les pays, des frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

	Commentaires
	(11)
OCDE	
Australie	
Autriche	
Belgique (Fl.) ²	Les frais de scolarité à charge des étudiants originaires de pays tiers de l'Union européenne et de l'Espace économique européen peuvent différer de ceux facturés aux autres étudiants.
Belgique (Fr.)	Les frais de scolarité à charge des étudiants originaires de pays tiers de l'Union européenne et de l'Espace économique européen peuvent différer de ceux facturés aux autres étudiants.
Canada ²	
Chili	
République tchèque	
Danemark	Les frais de scolarité en licence se rapportent uniquement à ceux facturés en licence professionnelle (niveau CITE 6.2).
Estonie ²	Frais de scolarité uniquement demandés aux étudiants originaires de pays tiers de l'Union européenne et de l'Espace économique européen
Finlande	Entre 2010 et 2014, un système a été mis en œuvre à titre expérimental : les établissements d'enseignement supérieur ont pu demander des frais de scolarité aux étudiants originaires de pays tiers de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen inscrits en master à l'université ou en polytechnique dans le cadre d'une formation dispensée dans une langue étrangère.
France	
Allemagne	
Grèce	
Hongrie ²	Lors de l'année académique 2012/13, un nouveau dispositif de prêt d'études (<i>Diákhitel2</i>) a été instauré à l'intention de tous les étudiants qui s'acquittent de frais de scolarité, en plus du dispositif <i>Diákhitel1</i> . Les prêts <i>Diákhitel2</i> peuvent uniquement servir à financer les frais de scolarité, alors que les prêts <i>Diákhitel1</i> peuvent financer toutes les dépenses (y compris les frais de subsistance).
Islande	
Irlande	
Israël	
Italie	
Japon ²	
Corée ²	
Lettonie	
Luxembourg	
Mexique	
Pays-Bas	Les frais de scolarité varient entre les établissements d'enseignement et les domaines d'études.
Nouvelle-Zélande	
Norvège ²	
Pologne	
Portugal	
République slovaque	
Slovénie ²	Les étudiants en licence ou en master ne s'acquittent pas de frais de scolarité s'ils sont originaires de pays membres de l'Union européenne ou de pays avec lesquels la Slovénie a conclu des accords, ou si leurs parents résident en République de Slovénie ; les autres s'acquittent des mêmes frais de scolarité que les étudiants scolarisés à temps partiel. Les doctorants en mobilité internationale s'acquittent de frais de scolarité similaires à ceux demandés aux autres étudiants.
Espagne	
Suède	La majorité des étudiants inscrits dans des établissements privés subventionnés par l'État suivent une formation en technologie, ce qui explique pourquoi les frais de scolarité moyens y sont plus élevés que dans les établissements publics.
Suisse ³	
Turquie	
Royaume-Uni ²	
États-Unis ⁴	Les étudiants étrangers s'acquittent de frais de scolarité moyens plus élevés que les ressortissants nationaux, car des frais supplémentaires leur sont facturés puisqu'ils ne sont pas ressortissants de l'État dans lequel ils font leurs études. Les frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux sont moins élevés dans l'État d'où ils sont originaires que dans un autre État.
Partenaires	
Argentine	
Brazil	
Chine	
Colombie	
Costa Rica	
Inde	
Indonésie	
Fédération de Russie	
Arabie saoudite	
Afrique du Sud	

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Année académique de référence : 2014/15 (2014 pour la Corée).

3. Année budgétaire de référence : 2013 ; année académique de référence : 2012/13.

4. Année académique de référence : 2011/12.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397958>

Tableau B5.4. [1/3] **Prêts publics aux étudiants en formation tertiaire (2013/14) et évolution du nombre de bénéficiaires (entre 2004/05 et 2014/15)**

Ressortissants nationaux ; en équivalents USD convertis sur la base des PPA

	Pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'un prêt (en %) aux niveaux CITE 6 à 8	Montant annuel brut moyen emprunté par chaque étudiant, aux niveaux CITE 6 à 8 (en USD)	Prêt subventionné à taux d'intérêt réduit		Montant moyen de la dette à l'obtention du diplôme (en USD)
			Taux d'intérêt durant les études	Taux d'intérêt après les études	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
OCDE					
Australie	79	4 017	2%	2%	m
Belgique (Fl.)	a	a	a	a	a
Belgique (Fr.) ¹	9	1 458	m	m	m
Canada ^{2, 3}	m	4 277 (en licence), 5 899 (en master), 6 489 (en doctorat)	Pas de taux d'intérêt nominal	5.4%	12 422
Danemark ⁴	environ 35	4 723	4%	1%	14 856
Estonie ²	11	3 487	5.0%	5.0%	m
Finlande ²	22	2 714	1.0%	Taux d'intérêt convenu avec la banque privée	8 291
France ²	0.1	1 600	m	m	m
Hongrie ^{1, 2, 5}	m	2 790	Diákhitel1: 6.5% à 7.5 % ; Diákhitel2 : 2 %	Diákhitel1: 6.5% à 7.5 % ; Diákhitel2 : 2 %	m
Italie ²	0.3	4 959	m	m	m
Japon ⁴	38	6 483 (prêts sans intérêts) ; 8 430 (prêts avec intérêt)	Pas de taux d'intérêt nominal	Taux de 3 % maximum, le reste est financé par l'État	29 942
Corée ⁶	18,5	5 623	2.9%	2.9%	m
Mexique	m	m	m	m	m
Pays-Bas	m	6 878	0.12%	0.12%	18 100
Nouvelle-Zélande	m	5 897	Pas de taux d'intérêt nominal	Pas de taux d'intérêt nominal pour les prêts aux individus installés en Nouvelle-Zélande ; 5.9 % pour les autres prêts	13 437 (moyenne des emprunteurs diplômés et non diplômés qui ne sont plus scolarisés en 2014)
Norvège ⁴	68	10 083	a (le remboursement du prêt débute après l'obtention du diplôme)	2.52 % (coût des emprunts d'État +1.25 % pour couvrir les défaillances)	26 826
Pologne	m	m	m	m	m
Portugal	m	m	m	m	m
République slovaque ⁶	m	4 510	Pas de taux d'intérêt nominal	3.19%	3 247
Slovénie	a	a	a	a	a
Suède ⁴	52	6 829	1%	1%	22 789
Suisse ³	m	3 987	m	m	m
Turquie	32	3 561 (en licence), 7 122 (en master), 10 683 (en doctorat)	Le remboursement des prêts débute après l'obtention du diplôme	Sur la base de l'indice national des prix à la production	m
Royaume-Uni ⁴	92	5 612 (prêts au titre du financement des frais de subsistance) et 10 824 (prêts au titre du financement des frais de scolarité)	Indice des prix à la consommation plus 3 % (soit 5.5 % en 2014/15).	Entre l'indice des prix à la consommation (2.5 % en 2014/15) et l'indice des prix à la consommation plus 3 % (soit 5.5 % en 2014/15), selon les revenus	30 349
États-Unis ⁷	62 (en licence), 67 (en master), 32 (en doctorat)	4 330 (en licence), 16 363 (en master), 5 984 (en doctorat)	Entre 0 % et 7.21 %	Entre 4.66 % et 7.21 %	m
Partenaires					
Brésil	m	m	3.4%	3.4%	m
Colombie	m	3 003	Consumer price index à consumer price index plus 8 %	Consumer price index à consumer price index plus 8 %	7 298

1. Tous étudiants en licence, master et doctorat (ou formations équivalentes) confondus.

2. Prêts privés garantis par l'État et non prêts publics (soit la majorité des prêts en Italie).

3. Année académique de référence : 2012/13.

4. Année académique de référence : 2014/15 (année académique de l'endettement au moment de l'obtention du diplôme au Japon : 2013/14).

5. Les données se rapportent uniquement au dispositif Diákhitel1. Un nouveau dispositif de prêts d'études (Diákhitel2) a été instauré en plus du dispositif Diákhitel1 durant l'année académique 2012/13. Les prêts Diákhitel2 peuvent uniquement servir à financer les frais de scolarité, alors que les prêts Diákhitel1 peuvent financer toutes les dépenses (y compris les frais de subsistance).

6. Les formations tertiaires de cycle court sont incluses.

7. Année académique de référence du pourcentage de bénéficiaires de prêts d'études : 2011/12 ; année académique de référence des taux d'intérêt : 2014/15.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397965>

Tableau B5.4. [2/3] **Prêts publics aux étudiants en formation tertiaire (2013/14) et évolution du nombre de bénéficiaires (entre 2004/05 et 2014/15)**

Ressortissants nationaux ; en équivalents USD convertis sur la base des PPA

B5

OCDE	Nombre de ressortissants nationaux bénéficiaires d'un prêt d'études (tertiaire de cycle court)			Nombre de ressortissants nationaux bénéficiaires d'un prêt d'études (licence, master, doctorat ou niveaux équivalents)			
	2004/05	2014/15	Taux de croissance entre 2004/05 et 2014/15 (en %)	2004/05	2014/15	Taux de croissance entre 2004/05 et 2014/15 (en %)	
	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Australie	7 288	21 538	196	473 225	742 217	57	
Belgique (Fl.)	a	a	a	a	a	a	
Belgique (Fr.) ¹	m	0	m	m	9	m	
Canada ^{2, 3}	m	149 000	m	m	280 000	m	
Danemark ⁴	(37 % de tous les étudiants en formation au niveau CITE 5)	9 300	m	(35 % de tous les étudiants en formation aux niveaux CITE 6 à 8)	86 300	m	
Estonie ²	3 312	656	-80	23 719	4 613	-81	
Finlande ²	a	a	a	46 522	66 984	44	
France ²	m	m	m	m	m	m	
Hongrie ^{1, 2, 5}	3 536	2 459	-30	102 486	35 359	-65	
Italie ²	m	m	m	716	4 614	544	
Japon ⁴	157 864	281 347	78	668 439	1 053 142	58	
Corée ⁶	m	d (10)	m	m	679 404	m	
Mexique	m	m	m	m	m	m	
Pays-Bas	d (9)	d (10)	m	118 365	193 765	64	
Nouvelle-Zélande	21 264	23 304	10	80 748	114 132	41	
Norvège ⁴	m	m	m	131 300	159 400	21	
Pologne	m	m	m	m	m	m	
Portugal	m	m	m	m	m	m	
République slovaque ⁶	m	m	m	3 983	1 902	-52	
Slovénie	m	m	m	m	m	m	
Suède ⁴	23 152	27 795	20	213 086	203 567	-4	
Suisse ³	d (9)	d (10)		4 400	2 748	-38	
Turquie	83 583	245 768	194	472 899	756 657	60	
Royaume-Uni ⁴	m	m	m	856 000	943 900	10	
États-Unis ⁷	(28 % de tous les étudiants en formation au niveau CITE 5)	(37 % de tous les étudiants en formation au niveau CITE 5)	m	(56 %, 65 % et 39 % de tous les étudiants en formation aux niveaux CITE 6, 7 et 8, respectivement)	(62 %, 67 % et 32 % de tous les étudiants en formation aux niveaux CITE 6, 7 et 8, respectivement)	m	
Partenaires	Brésil	m	m	m	312 027	1900 343	509
	Colombie	3 863	9 391	143	18 998	57 315	202

1. Tous étudiants en licence, master et doctorat (ou formations équivalentes) confondus.

2. Prêts privés garantis par l'État et non prêts publics (soit la majorité des prêts en Italie).

3. Année académique de référence : 2012/13.

4. Année académique de référence : 2014/15 (année académique de l'endettement au moment de l'obtention du diplôme au Japon : 2013/14).

5. Les données se rapportent uniquement au dispositif *Diakhitel1*. Un nouveau dispositif de prêts d'études (*Diakhitel2*) a été instauré en plus du dispositif *Diakhitel1* durant l'année académique 2012/13. Les prêts *Diakhitel2* peuvent uniquement servir à financer les frais de scolarité, alors que les prêts *Diakhitel1* peuvent financer toutes les dépenses (y compris les frais de subsistance).

6. Les formations tertiaires de cycle court sont incluses.

7. Année académique de référence du pourcentage de bénéficiaires de prêts d'études : 2011/12 ; année académique de référence des taux d'intérêt : 2014/15.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397965>

Tableau B5.4. [3/3] **Prêts publics aux étudiants en formation tertiaire (2013/14) et évolution du nombre de bénéficiaires (entre 2004/05 et 2014/15)**

Ressortissants nationaux ; en équivalents USD convertis sur la base des PPA

		Remarques sur le nombre d'étudiants bénéficiaires d'un prêt d'études
		(12)
OCDE	Australie	Pas de taux d'intérêt réel sur les prêts publics.
	Belgique (Fl.)	En Communauté flamande, il n'existe pas de système de prêts publics.
	Belgique (Fr.) ¹	Étudiants étrangers inclus.
	Canada ^{2, 3}	Ces chiffres sous-estiment sensiblement le nombre d'étudiants bénéficiaires d'un prêt d'études public. Ils incluent uniquement la partie fédérale de l'aide financière aux étudiants, soit 60 % des prêts d'études dans les neuf provinces et le seul territoire qui participe au Programme canadien de prêts aux étudiants. Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Québec ne participent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants, mais ont adopté leur propre programme d'aide financière aux étudiants.
	Danemark ⁴	Les chiffres incluent les étudiants danois en formation à l'étranger (durant tout leur cursus) et excluent les doctorants. Le taux d'intérêt après les études est inférieur au coût des emprunts d'État.
	Estonie ²	
	Finlande ²	Il n'existe pas de prêts d'études publics en Finlande. Les chiffres indiqués dans le tableau correspondent aux prêts d'études privés garantis par l'État.
	France ²	Les données sur les prêts publics ne sont pas disponibles. 0.1 % des étudiants en formation tertiaire (niveaux CITE 5 à 8) bénéficient d'un prêt privé garanti par l'État.
	Hongrie ^{1, 2, 5}	<i>Diákhitel2</i> : les étudiants bénéficiaires de ce dispositif sont 370 au niveau CITE 5 et 9 260 aux niveaux CITE 6 à 8 durant l'année académique 2013/14 (voir la note 5 pour plus de détails). Les chiffres incluent les étudiants étrangers.
	Italie ²	La majorité des prêts sont accordés par des institutions de crédit ; les établissements d'enseignement garantissent les prêts d'études.
	Japon ⁴	
	Corée ⁶	Les chiffres relatifs au niveau CITE 5 sont inclus dans ceux relatifs aux niveaux CITE 6 à 8. Les chiffres indiqués dans les colonnes 6 à 11 incluent tous les prêts d'études octroyés par l'État, tandis que ceux indiqués dans les autres colonnes portent uniquement sur le Programme coréen d'aide aux étudiants sous la tutelle directe du ministère de l'Éducation.
	Mexique	
	Pays-Bas	Les chiffres relatifs au niveau CITE 5 sont inclus dans ceux relatifs aux niveaux CITE 6 à 8. Le taux d'intérêt est égal au coût des emprunts d'État.
	Nouvelle-Zélande	En Nouvelle-Zélande, les années académiques de référence sont 2003 et 2013 (de janvier à décembre). Les ressortissants nationaux incluent les ressortissants étrangers qui résident en Nouvelle-Zélande depuis trois ans au moins.
	Norvège ⁴	4 400 bénéficiaires de prêts d'études tous niveaux de la CITE confondus en 2014/15.
	Pologne	
	Portugal	
	République slovaque ⁶	Les chiffres portent sur l'ensemble de l'enseignement tertiaire (niveaux CITE 5, 6 et 7).
	Slovénie	
Suède ⁴	Le taux d'intérêt est égal à 70 % du coût des emprunts d'État.	
Suisse ³	Les chiffres relatifs au niveau CITE 5 sont inclus dans ceux relatifs aux niveaux CITE 6 à 8. Les étudiants étrangers sont inclus. Les chiffres se rapportent aux années budgétaires 2004 et 2013.	
Turquie		
Royaume-Uni ⁴	Les chiffres relatifs au niveau CITE 5 sont inclus dans ceux relatifs aux niveaux CITE 6 à 8.	
États-Unis ⁷	Le taux d'intérêt est égal au coût des emprunts d'État.	
Partenaires	Brésil	Les chiffres portent uniquement sur le niveau CITE 6. Les chiffres portent sur les contrats de prêt en cours en décembre.
	Colombie	

1. Tous étudiants en licence, master et doctorat (ou formations équivalentes) confondus.

2. Prêts privés garantis par l'État et non prêts publics (soit la majorité des prêts en Italie).

3. Année académique de référence : 2012/13.

4. Année académique de référence : 2014/15 (année académique de l'endettement au moment de l'obtention du diplôme au Japon : 2013/14).

 5. Les données se rapportent uniquement au dispositif *Diákhitel1*. Un nouveau dispositif de prêts d'études (*Diákhitel2*) a été instauré en plus du dispositif *Diákhitel1* durant l'année académique 2012/13. Les prêts *Diákhitel2* peuvent uniquement servir à financer les frais de scolarité, alors que les prêts *Diákhitel1* peuvent financer toutes les dépenses (y compris les frais de subsistance).

6. Les formations tertiaires de cycle court sont incluses.

7. Année académique de référence du pourcentage de bénéficiaires de prêts d'études : 2011/12 ; année académique de référence des taux d'intérêt : 2014/15.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397965>

Tableau B5.5. [1/2] **Remboursement et allègement de la dette dans les prêts d'études en licence, master et doctorat (ou niveaux équivalents) (année académique 2013/14)**
Ressortissants nationaux ; en équivalents USD convertis sur la base des PPA

B5

	Remboursement					
	Système de remboursement	Seuil minimum de revenus annuels (en USD)	Durée de la période type d'amortissement (en années)	Estimation des revenus annuels des nouveaux diplômés (en USD)	Montant annuel moyen des remboursements (en USD)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
OCDE	Australie	En fonction des revenus	33 709	8,5	34 492	2 424
	Belgique (Fl.)	a	a	a	m	a
	Belgique (Fr.)	m	m	m	m	m
	Canada ^{1, 2, 3}	m	m	9,5	Niveau CITE 5 : 33 235 Niveau CITE 6 : 42 343 Niveau CITE 7 : 55 925 Niveau CITE 8 : 59 919	m
	Danemark ⁴	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	De 7 à 15	m	m
	Estonie	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	De 8 à 10	21 556 (salaire brut en 2012)	m
	Finlande	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	De 5 à 15	37 574	1 530
	France	m	m	m	m	m
	Hongrie ⁵	En fonction des revenus	None	De 10 à 15	m	1 259 (Diákhitel1); 664 (Diákhitel2)
	Japon ⁴	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	15	m	2 178 (de 1 064 à 10 024)
	Corée ⁶	En fonction des revenus et Sur le modèle des prêts hypothécaires	21 755 environ (prêts remboursables en fonction des revenus) a (prêts remboursables sur le modèle des prêts hypothécaires)	m (prêts remboursables en fonction des revenus) Jusqu'à 10 ans (prêts remboursables sur le modèle des prêts hypothécaires)	m	m
	Pays-Bas	En fonction des revenus	19 516	15	m	1 086
	Nouvelle-Zélande	En fonction des revenus	12 996	7	m	1 907 (12 % du montant des revenus au-delà du seuil de revenus, plus remboursements volontaires)
	Norvège	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	20	m	1 609
	République slovaque ⁷	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	7.1 (entre 5 à 10)	m	780 (entre 86 à 2 300)
	Slovénie	a	a	a	a	a
	Suède ⁴	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	25	m	756 généralement
	Suisse	m	m	m	m	m
	Turquie	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	2 à 6	m	m
Royaume-Uni ⁴	En fonction des revenus	30 062	m	30 778	Entre 616 (1 ^{re} année de remboursement de la cohorte de 2012) et 1 560 (8 ^e année de remboursement de la cohorte de 2005)	
États-Unis	Sur le modèle des prêts hypothécaires et en fonction des revenus	a	10 (prêts remboursables sur le modèle des prêts hypothécaires) Entre 20 et 25 (période estimée pour les prêts remboursables en fonction des revenus).	24 448	m	
Partenaires	Brésil	m	m	m	m	m
	Colombie	Sur le modèle des prêts hypothécaires	a	Entre la durée des études et le double de la durée des études	18 982	m

1. Prêts privés garantis par l'État et non prêts publics.

2. Année de référence : 2012/13.

3. Les chiffres portent uniquement la partie fédérale de l'aide financière aux étudiants, soit 60 % des prêts d'études dans les provinces qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants. Les chiffres de la province du Québec (25 % environ de la population canadienne) ne sont pas inclus, car le Québec ne participe pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

4. Année de référence : 2014/15.

5. Lors de l'année académique 2012/13, un nouveau dispositif de prêt d'études (Diákhitel2) a été instauré à l'intention de tous les étudiants qui s'acquittent de frais de scolarité, en plus du dispositif Diákhitel1. Les prêts Diákhitel2 peuvent uniquement servir à financer les frais de scolarité, alors que les prêts Diákhitel1 peuvent financer toutes les dépenses (y compris les frais de subsistance).

6. Critères d'éligibilité : prêts d'études sous condition de ressources : étudiants âgés au plus de 35 ans, revenus inférieurs ou égaux au 7^e décile, nombre de crédits égal ou supérieur à 12, et nombre de points égal ou supérieur à 70 (le maximum étant de 100 points) ; prêts d'études à tempérament : étudiants âgés au plus de 55 ans, revenus égaux ou supérieur au 8^e décile, formation de premier ou de deuxième cycle, nombre de crédits égal ou supérieur à 12, et nombre de points égal ou supérieur à 70 (le maximum étant de 100 points).

7. Les formations tertiaires de cycle court sont incluses.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397974>

Tableau B5.5. [2/2] **Remboursement et allègement de la dette dans les prêts d'études en licence, master et doctorat (ou niveaux équivalents) (année académique 2013/14)**

Ressortissants nationaux ; en équivalents USD convertis sur la base des PPA

OCDE	Allègement/effacement de la dette					
	Existence de dispositifs de remise ou d'effacement de la dette	Conditions de remise ou d'effacement de la dette			Pourcentage de bénéficiaires d'un allègement ou d'un effacement de la dette	Pourcentage de prêts non remboursés
		Décès ou handicap des diplômés	Situation financière des diplômés	Autres conditions		
(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Australie	Oui	Décès	Faillite (effacement de la dette)	Remise de dette : réduction des remboursements obligatoires dans le cadre du programme HELP (Higher Education Loan Program) si les diplômés ont opté pour certains domaines d'études (et exercent une profession en rapport avec l'un de ces domaines), exercent une certaine profession ou travaillent dans certaines régions	Effacement de la dette : m Remise de dette : 0.56 %	Effacement de la dette : 17 % Remise de dette : 0.06 %
Belgique (Fl.)	a	a	a	a	a	a
Belgique (Fr.)	m	m	m	m	m	m
Canada ^{1, 2, 3}	Oui	a	Diplômés ayant des difficultés à s'acquitter des remboursements mensuels prévus au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants (en fonction des revenus et du nombre de personnes à charge)		m	13 %
Danemark ⁴	Oui	a	Selon les revenus, si les diplômés ne sont pas lourdement endettés auprès de créanciers privés. Si les débiteurs sont lourdement endettés à la fois auprès de l'État (prêts publics) et de créanciers privés, ils peuvent introduire une demande globale d'allègement de leur dette		Pourcentage minimale	1 % environ
Estonie	Oui	Décès Diplômés en incapacité de travailler (80 %-100 %)		Diplômés dont l'enfant est lourdement handicapé	6%	m
Finlande	Non	a	a	a	a	1.5 %
France	m	m	m	m	m	m
Hongrie ⁵	Oui	Décès Diplômés handicapés à 100 %		Statut de retraité	0.035 % (Diákhitel1)	0.063 % (Diákhitel1)
Japon ⁴	Oui	Décès Handicap physique ou mental		Bénéficiaires de prêt de la Catégorie 1 particulièrement brillants	0.63%	m
Corée ⁶	Oui	a	Individus âgés de 65 ans ou plus ne percevant pas d'autre revenu qu'une pension de retraite nationale ou dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil.	Réduction des taux d'intérêts pendant le service militaire (prêts d'études à remboursements échelonnés ou remboursables en fonction des revenus)	m	m
Pays-Bas	Oui	a	Le critère du niveau des revenus n'est pas appliqué aux diplômés.		10%	10%
Nouvelle-Zélande	Oui	Décès	Faillite		Moins de 0.2 %	m
Norvège	Oui	Décès ou maladie	Individus à bas revenus ou au chômage	À la naissance d'un enfant ou avec enfants en bas âge	5 %	m
République slovaque ⁷	m	m	m	m	m	1.08 %
Slovénie	a	a	a	a	a	a
Suède ⁴	Oui	Décès Indemnisation à durée indéterminée pour cause de maladie et bas revenus		Individus très âgés (65/68 ans)	2 %	7.3 %
Suisse	m	m	m	m	m	m
Turquie	Oui	Décès Incapacité de travailler pour cause de handicap			m	m
Royaume-Uni ⁴	Oui	Décès		Effacement de la dette 30 ans après l'obtention du diplôme	m	m
États-Unis	Oui	Décès ou handicap	Les diplômés ayant contracté un prêt d'études fédéral remboursable en fonction des revenus dont la dette est supérieure aux revenus annuels ou représente une part importante des revenus annuels	Les diplômés qui entrent dans la fonction publique ou travaillent comme enseignant pendant un certain nombre d'années consécutives et réunissent d'autres conditions peuvent prétendre à un allègement de leur dette	m	m
Partenaires						
Brésil	m	m	m	m	m	m
Colombie	Oui			À l'obtention du diplôme sanctionnant la formation pour laquelle le prêt d'études a été accordé et des résultats maximum aux épreuves <i>Saber Pro</i>	n	m

1. Prêts privés garantis par l'État et non prêts publics.

2. Année de référence : 2012/13.

3. Les chiffres portent uniquement la partie fédérale de l'aide financière aux étudiants, soit 60 % des prêts d'études dans les provinces qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants. Les chiffres de la province du Québec (25 % environ de la population canadienne) ne sont pas inclus, car le Québec ne participe pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

4. Année de référence : 2014/15.

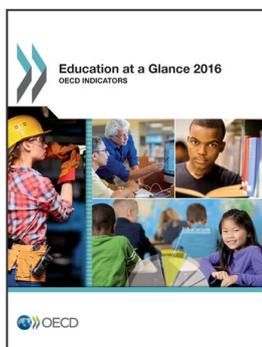
5. Lors de l'année académique 2012/13, un nouveau dispositif de prêt d'études (*Diákhitel2*) a été instauré à l'intention de tous les étudiants qui s'acquittent de frais de scolarité, en plus du dispositif *Diákhitel1*. Les prêts *Diákhitel2* peuvent uniquement servir à financer les frais de scolarité, alors que les prêts *Diákhitel1* peuvent financer toutes les dépenses (y compris les frais de subsistance).6. Critères d'éligibilité : prêts d'études sous condition de ressources : étudiants âgés au plus de 35 ans, revenus inférieurs ou égaux au 7^e décile, nombre de crédits égal ou supérieur à 12, et nombre de points égal ou supérieur à 70 (le maximum étant de 100 points) ; prêts d'études à tempérament : étudiants âgés au plus de 55 ans, revenus égaux ou supérieur au 8^e décile, formation de premier ou de deuxième cycle, nombre de crédits égal ou supérieur à 12, et nombre de points égal ou supérieur à 70 (le maximum étant de 100 points).

7. Les formations tertiaires de cycle court sont incluses.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933397974>



Extrait de :
Education at a Glance 2016
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2016-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Indicateur B5 : Combien les étudiants de l'enseignement tertiaire paient-ils et quelles aides publiques reçoivent-ils ? », dans *Education at a Glance 2016 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2016-20-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.